

# OIL & GAS BUSINESS



**OMAR YUSSUF MZEE**  
PREMIER AMBASSADEUR  
DE LA TANZANIE EN ALGÉRIE

« Les investisseurs algériens sont les bienvenus, tout secteur confondu »

LE MAGAZINE DES ÉNERGIES • MENSUEL / N° 44 / 20 FÉVRIER - 20 MARS 2019 / PRIX : 250 DA / WWW.MAGAZINEOGB.COM

## DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN ALGÉRIE

# Les promesses du polypropylène

FABRICATION  
ATTENDUE  
DANS TROIS ANS

•  
PRODUCTION  
PRÉVUE  
DE 550 000  
TONNES/AN

•  
ECONOMIE  
DE 100 MILLIONS  
DE DOLLARS



FINANCE ISLAMIQUE  
**Une percée possible en Algérie ?**

HYDROCARBURE  
**Amenhyd annonce ses ambitions**

ENR  
**En attente du grand déploiement**

### EZZEDINE GHLAMALLAH

Consultant co-fondateur de SAAFI

# « Pour un partage des risques et des richesses plutôt que pour un transfert »

**E**zzedine GHLAMALLAH est consultant co-fondateur de SAAFI, cabinet de conseil spécialiste de la distribution et de la conception de solutions Takaful et de finance islamique. Il conseille les institutions et organisations désireuses de structurer des projets d'assurance Takaful ou de finance islamique. Il est diplômé de l'Université de Strasbourg avec un Exécutive MBA en finance islamique, de l'Université d'Aix-Marseille avec un Master en Finance, Comptabilité, Fiscalité et Patrimoine, et licencié de l'École Nationale de l'Assurance de Paris en Assurance Banque Finance. Avant de créer SAAFI en 2014, il a acquis 10 années d'expérience dans le domaine bancaire et assurantiel. Aujourd'hui, il enseigne la finance islamique et le Takaful à l'Université dans les villes d'Aix-Marseille, Cergy Pontoise, Dijon, Mulhouse et Strasbourg ainsi qu'à l'École Supérieure de l'Assurance de Paris. Il anime la rubrique « finance éthique » sur le site Saphirnews.com, publie régulièrement des articles dans des revues spécialisées telles que Revue Banque, l'Argus de l'Assurance ou encore La Tribune. Il est le correspondant exclusif Takaful Europe pour l'Islamic Finance News. Dans cette interview, Ezzadine Ghlamallah rappelle l'intérêt d'ouvrir le champ à la finance islamique pour lutter contre l'économie informelle mais aussi pour permettre de relever une économie rentière des hydrocarbures, dont leurs bénéficiaires est au plus bas.



**PROPOS RECUEILLIS PAR  
ZINEB A. MAÏCHE**

**OGB Magazine : Pensez-vous que la finance islamique pourrait finalement démarrer en Algérie. Les besoins sont connus, des fenêtres islamiques ont bien été ouvertes, cependant, nous sommes loin des promesses avancées voilà quelques années ?**

**Ezzedine Ghlamallah :** Effectivement, l'Algérie a été un pays précurseur en matière de finance islamique en étant en 1991 le pays organisateur de la 1<sup>ère</sup> conférence d'harmonisation de l'Organisation de comptabilité et d'audit pour les institutions financières islamiques (AAOIFI). Mais il est vrai que pendant de nombreuses années, les institutions financières islamiques de la place ont évolué sans cadre réglementaire

Dans le cadre du plan de modernisation du secteur bancaire algérien, la mise en place d'un environnement favorable au développement de la finance islamique et du Takaful doit permettre de rendre plus efficient le système bancaire algérien et offrir une autre alternative au financement et donc à terme, contribuer au développement du marché financier. Dans cette perspective, la mobilisation par les banques et établissements financiers des ressources d'épargne intérieure reste une question primordiale. A la Bourse d'Alger, le travail d'implantation de la finance islamique et de ses instruments suit son cours : la place développe actuellement des structures et des montages permettant l'émission de Sukuk dans le but d'être pleinement opérationnelle une fois le cadre légal défini. Rappelons que d'après ICD &

sont des certificats d'investissements islamiques, plus proches des actions que des obligations.

Les émissions de Sukuk souverains peuvent être une solution de financement des projets étatiques grâce à la mobilisation de l'épargne de la population au travers des produits de capitalisation des assurances de personnes qui pourraient être distribués via la bancassurance.

Non seulement l'utilisation des Sukuk doit permettre à l'Algérie de diversifier ses sources de financement externes en lui donnant accès aux investisseurs institutionnels islamiques, mais elle doit aussi contribuer au financement des entreprises nationales qui pourront, une fois que le marché sera mature, trouver en ces titres hybrides participatifs une solution de financement à leurs problématiques de trésorerie sans pour autant passer par une introduction en bourse ou avoir recours à des émissions obligataires.

**Dans le cadre du plan de modernisation du secteur bancaire algérien, la mise en place d'un environnement favorable au développement de la finance islamique et du Takaful doit permettre de rendre plus efficient le système bancaire algérien.**

jusqu'à l'approbation le 4 novembre 2018 par le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC) du règlement 18/02 qui définit les règles applicables aux produits dits participatifs relatif aux produits financiers conformes à la Charia. On ne peut que se féliciter de l'adoption de cette réglementation spécifique qui tient compte des spécificités des opérations financières dites « participatives » et qui permette d'en assurer la conformité quant aux différents standards actuellement en vigueur dans l'industrie mondiale. C'est sans doute une bonne stratégie pour tester la matérialisation des potentialités du marché avant de passer à la vitesse supérieure par la création de lois spécifiques une fois que ce dernier aura prouvé son attractivité auprès des ménages et des entreprises.

Thomson Reuters, le marché mondial des 2590 Sukuk en circulation valait 426 milliards de dollars en 2017 et doit dépasser à horizon 2022 la barre des 600 milliards de dollars. Rappelons ici que le Royaume-Uni a l'intention de réitérer l'expérience en émettant à nouveau un Sukuk souverain en 2019 comme il l'avait déjà fait en 2014.

Les Sukuk (pluriel de sakk, ancêtre du mot « chèque »), sont une alternative aux obligations (emprunts à intérêts), illicites en islam. Ce produit financier adossé à un actif tangible et à échéance fixe qui confère un droit de créance à son propriétaire octroie à ce dernier une part du profit attaché au rendement de l'actif sous-jacent. Il n'y a donc pas de taux d'intérêt dans les Sukuk et, à ce titre, ils ne sont pas comparables aux obligations conventionnelles : ce

**En quoi la finance islamique pourrait s'avérer être une alternative à la crise liée à la chute du pétrole ?**

Aujourd'hui, la situation économique de l'Algérie est inédite avec des réserves de change qui bien qu'elles soient largement excédentaires ont tendance à s'amenuiser en raison de la baisse qu'ont connus ces dernières années les cours du pétrole et des déficits budgétaires. Pour parer à cela, le pays a lancé de grands projets afin de devenir moins dépendant des hydrocarbures. L'épargne est malmenée par l'inflation et la faiblesse du dinar, aujourd'hui le seul moyen de faire fructifier un capital est de placer ses liquidités sur un compte épargne souscrit auprès d'une banque. La diversification dans les placements reste très limitée. Les algériens se trouvent donc confrontés à un dilemme : investir leur argent à la banque et potentiellement en perdre en raison de l'inflation, le consommer ou, si la situation le permet, investir dans

l'immobilier ou l'économie informelle. Ce dilemme, auquel les algériens sont confrontés explique l'explosion de la facture des importations et la flambée du marché de l'immobilier malgré les nombreux programmes de construction de logements lancés par le gouvernement. Les algériens estiment la rémunération des dépôts à terme trop faible et l'épargne dans le système bancaire pas assez attrayante. L'argument principal consiste à mettre cette rémunération en relief avec le taux d'inflation actuel, ce qui a pour effet de la rendre en effet bien faible, voire négative.

Le recours à la Finance Islamique doit permettre à l'Algérie de diversifier et de financer son développement économique et donc in fine contribuer à la création d'entreprises et de nouveaux emplois. Cela aura un effet sur le recul du chômage et de la pauvreté. A titre

soutenir le marché de l'immobilier et de la construction grâce à l'octroi de nouveaux crédits. Grâce à la mise sur le marché d'une offre grand public de comptes d'épargne sans intérêts et/ou participatifs, les banques arriveront à drainer de nouvelles ressources dormantes thésaurisées hors circuit bancaire ou en circulation sur le marché informel.

Il est indispensable de garder à l'esprit que si l'on souhaite atteindre les objectifs d'accroissement de l'inclusion financière et de mobilisation des liquidités situées hors circuit bancaire, il faut réinstaurer la confiance vis-à-vis des institutions financières. Ce défi à relever par l'ensemble du secteur jouera un rôle primordial dans la réussite ou l'échec de la mise en œuvre de la finance islamique.

La question à laquelle nous devons donc répondre aujourd'hui est de savoir

## **Les fondements et l'essor de la finance islamique remettent sérieusement en question le modèle actuel de la dette et offrent des solutions concrètes qui permettent non seulement de l'enrayer mais aussi de réorienter le financement vers l'économie réelle pour finalement libérer l'emploi et la croissance.**

d'exemple, on peut citer les banques Al Baraka et Al Salam Bank dont plus de 25% de leurs portefeuilles est dédié au financement de l'appareil productif. L'ensemble de ces mesures doit permettre à l'Algérie de mieux financiariser son économie affaiblie par des exportations insuffisantes et le poids du marché informel. L'utilisation des Sukuk et la création d'une offre grand public remplissent le même objectif de financement de l'économie algérienne, leurs contributions à l'atteinte de cet objectif ne s'effectuent cependant pas de la même manière mais restent néanmoins complémentaires. L'offre de produits bancaires grand public doit avoir pour premier effet de

comment réinstaurer la confiance dans le but d'optimiser la circulation des liquidités dans le système financier algérien tout en luttant contre les poussées inflationnistes.

Le sujet de la lutte contre l'économie informelle est un sujet qui a été pris très au sérieux par le ministère du Commerce qui a lancé une étude avec l'appui du Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) en partenariat avec le Centre de Recherche en Économie Appliquée pour le Développement (CREAD). Le but de cette étude est de déterminer les différentes dimensions de l'économie informelle et son impact sur l'économie nationale dans le but de concevoir une



stratégie permettant d'endiguer ce phénomène. En effet, selon le président de l'association des banques algériennes une partie de la population boude le système bancaire conventionnel car le principe d'usure va à l'encontre des convictions religieuses de la population. La finance islamique a le pouvoir de lever les réticences des algériens vis à vis du système bancaire en général et des banques en particulier. Pour atteindre cet objectif il va falloir développer l'attractivité de cette nouvelle offre par l'adoption de plans marketing stratégiques et opérationnels spécifiques mis en œuvre par les opérateurs. Sans pédagogie de leur part vis-à-vis de leurs clients, ces



derniers ne seront pas capables de distinguer entre produits conventionnels et alternatifs. Il leur faudra donc déployer des efforts importants pour apporter aux clients la preuve de la conformité des solutions offertes.

La première condition est de développer une offre innovante et compétitive : pour que l'offre soit attractive, il faut nécessairement qu'elle soit compétitive, que ce soit en termes de coût ou d'innovation technologique, car la seule communication ne sera pas suffisante pour convaincre. Pour encourager le secteur à atteindre cet objectif, un incitatif fiscal visant à favoriser les opérations financières islamiques pourrait être pertinent.

### **Pourriez-vous nous dresser les grandes lignes qui caractérisent la finance islamique comparativement au système conventionnel ?**

Il aura fallu quelques siècles avant que la civilisation islamique n'atteigne son apogée et ses apports à l'humanité dans le domaine de la culture et des sciences furent nombreux. Aujourd'hui, il lui reste encore beaucoup à offrir au travers de l'économie islamique qui apporte des solutions concrètes aux problèmes économiques contemporains notamment celui de l'excès d'endettement. L'endettement, est la cause des dépressions, lesquelles sont les conséquences de tentatives de désendettement d'agents économiques,

suite à un retournement violent d'une conjoncture bénéfique liée à l'abondance du crédit. A titre d'exemple relatif à l'excès de l'endettement, nous pouvons citer les propos de l'agence de notation Standard and Poor's indiquant que la majorité des pays d'Afrique subsaharienne notés, pourraient avoir dans les prochaines années, à mettre leurs revenus davantage à disposition au service de leur dette. En cause, la remontée des taux d'intérêt, et donc le resserrement du crédit, ainsi que l'aggravation des balances commerciales liée à la baisse, souvent spéculative, des cours des matières premières et l'augmentation des importations. Processus ayant pour conséquence une dépréciation des monnaies africaines face aux devises et donc un renchérissement de la dette.

In fine, ce seront les citoyens africains qui en subiront les conséquences, lesquelles se traduiront par une réduction des investissements d'infrastructures et des dépenses sociales. L'aide publique au développement en 2014 apportée par les pays industriels du Nord aux 122 pays du tiers-monde s'est élevée à 88 milliards de dollars alors que la même année, ils ont dû transférer au service de la dette une somme supérieure aux banques du Nord ce qui ne leur permet pas de sortir du système colonial de l'exportation de matières premières sans transformation. En multipliant la dette à l'aide du crédit et de l'individualisme, le capitalisme dévore toutes les autres formes de liens sociaux y compris ceux basés sur l'entraide et la solidarité. La dette est un système d'exploitation extrêmement robuste et bien établi. Il s'agit d'une forme d'injustice institutionnalisée qui permet de rendre acceptables des comportements cupides, égoïstes et violents.

Les fondements et l'essor de la finance islamique remettent sérieusement en question le modèle actuel de la dette et offrent des solutions concrètes qui permettent non seulement de l'enrayer



mais aussi de réorienter le financement vers l'économie réelle pour finalement libérer l'emploi et la croissance. Pour résumer, l'économie et la finance islamiques sont basées sur le partage des risques et donc des richesses entre toutes les parties prenantes alors que l'économie et la finance conventionnelles sont basées sur le transfert des risques et des richesses.

## Comment se porte la finance islamique en France, en Europe ?

La France a pris du retard par rapport au Royaume Uni dans le développement d'une finance islamique domestique, entre manque de volonté politique et communication insuffisante. Pourtant l'hexagone dispose de nombreux atouts : un cadre juridique déjà balisé, même s'il reste à compléter ; des compétences techniques disponibles notamment au travers de cursus universitaires ad hoc ; et surtout une clientèle cible très significative. De fait, la volonté politique fait défaut depuis les efforts consentis par Christine Lagarde en 2008. Le marché actuel ne doit sa croissance qu'à des initiatives privées. Beaucoup pensent que le principe de laïcité en France est un obstacle au développement de ce marché.

Pour l'instant, le marché français de la finance islamique reste une niche : les opérateurs conventionnels craignent un risque pour leur image. C'est d'ailleurs une des raisons pour laquelle le modèle de distribution s'appuyant sur des réseaux de courtiers permettant un transfert du risque de réputation s'est développé. La finance islamique ne devrait pourtant pas avoir trop de difficulté à se développer, car les forces du marché français sont certaines. L'existence de droits de mutation pénalise les opérations islamiques par lesquelles un financeur acquiert d'abord le bien qui est ensuite revendu à crédit à l'acquéreur. Des instructions fiscales (IF) ont permis de remédier à cette inégalité entre financements islamiques

et conventionnels : l'IF du 24 août 2010 publiées au BOI du 12 septembre 2012 reconnaît murabaha, istisna, ijara et sukuk. Néanmoins, il reste encore à faire dans la mesure où les textes relatifs aux contrats de mudaraba, wakala, salam et musharaka pourtant annoncés, n'ont pas été publiés.

Néanmoins, du côté de l'offre, les produits offerts sont limités : deux banques proposent en direct à ses clients une solution de financement conforme aux principes de la finance islamique. La question de l'assurance emprunteur est pour l'instant en suspens : bien qu'il existe une solution conforme aux attentes des musulmans observant, validée par les actuaires, la demande anticipée n'est pas suffisante pour

déclarait dans un rapport que la finance islamique semblait avoir un grand potentiel de développement en France.

## L'Algérie souffre-t-elle d'une absence de réglementation en faveur de ce type de finance ?

Elle en a sans doute souffert, mais cela est actuellement en train de changer, et nous ne pouvons que nous en féliciter. L'approbation, par le Conseil de la monnaie et du crédit (CMC), du règlement 18/02, qui définit les règles applicables aux produits dits participatifs relatif aux produits financiers conformes à la Charia, va permettre à de nombreuses banques publiques et privées de se lancer, et d'offrir une gamme de produits participatifs à leurs clientèles.

---

**Si l'on souhaite atteindre les objectifs d'accroissement de l'inclusion financière et de mobilisation des liquidités situées hors circuit bancaire, il faut réinstaurer la confiance vis-à-vis des institutions financières. Ce défi à relever par l'ensemble du secteur jouera un rôle primordial dans la réussite ou l'échec de la mise en œuvre de la finance islamique.**

---

décider un assureur à lancer le produit. Aujourd'hui, l'offre de produits takaful en France est diverse mais limitée au cadre juridique et fiscal de l'assurance-vie. Il n'existe pas à ce jour de solutions takaful général (assurances dommages), ce qui est un obstacle au développement en France où il existe un grand nombre d'assurances obligatoires. Les besoins des français musulmans sont nombreux. Ainsi, il y a 470 000 Comoriens vivant en France, 100% sont musulmans, 90% sont français et 95% ont la volonté d'être inhumé au Comores. Il existe un besoin fort d'assistance takaful rapatriement et c'est pour cette raison que SAAFI doit lancer sur le marché en 2019 une couverture destinée à financer les obsèques et le rapatriement dans le pays d'origine. Rappelons que dès 2013, la Banque centrale européenne

Nous ne pouvons donc que saluer les efforts entrepris par les pouvoirs publics et rappeler la disposition de la loi de finances 2018 traitant des Sukuk souverains. A ce sujet, le 12 mars 2018, le Fonds monétaire international (FMI) indiquait dans un communiqué que l'Algérie avait intérêt à consolider sa situation budgétaire, sans avoir pour autant recours au financement monétaire de la banque centrale. Dans cette optique, le FMI préconisait de recourir à un large éventail d'instruments de financement, notamment l'émission de titres de dette publique et idéalement d'emprunts extérieurs pour financer des projets d'investissements bien choisis. Au regard de ces recommandations, l'émission dans un avenir proche de Sukuk souverains pourrait constituer un atout pour l'Algérie à



**Pour assurer la meilleure implantation possible, une vision stratégique est nécessaire pour favoriser l'éclosion d'un écosystème complet. Dans ce but, une loi globale pour l'ensemble des différents compartiments qui composent ce système (banques, assurances, marché des capitaux et finance philanthropique).**

l'heure où des pays comme le Luxembourg, le Maroc, le Sénégal ou encore la Tunisie ont déjà franchi le pas. En ce qui concerne les émissions corporate, effectivement l'assise juridique est inexistante. Toutefois il est possible

pour une entreprise d'émettre des titres participatifs. Il n'est pas toujours pertinent de lier le développement de la finance alternative aux seuls facteurs juridiques dans la mesure où, il peut être également sain de laisser

l'industrie mûrir et se structurer librement avant de l'encadrer juridiquement. Quant au secteur de l'assurance, les opérateurs sont actuellement dans l'attente d'une réglementation spécifique pour l'assurance Takaful destinée à accompagner le développement de la finance participative. Pour assurer la meilleure implantation possible, une vision stratégique est nécessaire pour favoriser l'éclosion d'un écosystème complet. Dans ce but, une loi globale pour l'ensemble des différents compartiments qui composent ce système (banques, assurances, marché des capitaux et finance philanthropique) pourrait être pertinente. Cette loi devrait apporter des solutions aux différentes problématiques juridiques et fiscales rencontrées par les opérateurs dans la mise en œuvre de cet écosystème intégré. Un écosystème financier efficient est un système dans lequel le secteur bancaire peut remplir sa fonction d'irrigation de l'économie en octroyant des financements aux ménages et aux entreprises. L'épargne au travers de la bancassurance est collectée par les agences bancaires et gérée par les sociétés d'assurances. Ces dernières l'investissent auprès des marchés financiers auprès desquels l'état, les collectivités et les entreprises se financent. Aujourd'hui en Algérie, bien que le Code des Assurances le prévoit, il n'existe aucun produit de capitalisation permettant de collecter l'épargne des ménages pour la placer sur le marché. Ce qu'il faut pour dynamiser l'économie algérienne, ce sont des établissements ou des guichets participatifs qui vont assurer le financement ainsi que la collecte de l'épargne pour la confier à un ou des opérateurs Takaful qui souscriront à des Sukuk émis par l'Etat et les entreprises. Ainsi, un véritable cercle vertueux pourra être mis en place et contribuer au financement du développement économique, c'est ce défi majeur que nous devons relever pour notre pays. ●